sdis sapeurs pompiers
Alpes de Haute-Provence

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET D'EVALUATION « CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP » « SOUS-OFFICIER DE GARDE SPP »

JANVIER 2022

Table des matières

Table des matières 2
1 - Glossaire 3
2 - Finalité de la formation 5
2.1 - Documents de références 5
3 - Conception du parcours de la formation 6
3.1 – Conditions d'admission des apprenants 6
3.2 – Dispense de formation 6
3.3 – Préparation 7
3.4 – Enseignement à distance 7
4 - Organisation de la formation 8
5 - Mise en œuvre de la formation 9
5.1 – Les moyens logistiques et techniques 10
6 - Les évaluations 11
7 - La certification 12
8 - Fiches par activités 13
8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités du CATE SPP » 14
8.2 - « Bloc de compétences lié au domaine d'activités fonctionnelles du SOG SPP » 18
8.3 - « Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités du CATE et du SOG de SPP 20
9 - Annexes 27
Annexe 1 - Programme type formation d'adjudant de SPP 28
Annexe 2 - Objectif de l'évaluation 30
Annexe 7 - Attestation et diplôme 35

1 - Glossaire

- **ACCPRO :** ACCompagnateur de PROximité
- **APP :** Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI :** Appareil Respiratoire Isolant
- **BEA :** Bras Elévateur Articulé
- **CA :** Chef d'Agrès
- **CASDIS :** Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CATE :** Chef d'Agrès Tout Engin
- **CCRM :** Camion-Citerne Rural Moyen
- **CCRMSR :** Camion-Citerne Rural Moyen Secours Routier
- **CE SPP :** Chef d'Equipe de Sapeur-Pompier Professionnel
- **CEEVAR :** Cellule Eclairage, Ventilation et Air Respirable
- **CNFPT :** Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC :** Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DIV :** Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions DIVerses
- **EPSA :** Echelle Pivotante Séquentielle Automatique
- **Eq SPP :** Equipier de Sapeur-Pompier Professionnel
- **ENSOSP :** Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI :** Equipement de Protection Individuelle
- **FOAD :** Formation Ouverte A Distance
- **FORACC :** FORmateur ACCompagnateur
- **FPT :** Fourgon Pompe Tonne
- **FPTL :** Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO :** Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GNR :** Guide National de Référence
- **GTO :** Guide des Techniques Opérationnelles
- **INC :** Domaine d'activité de la lutte contre les INCendies
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MEA :** Moyen Elévateur Aérien
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle

- **PAO :** Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX :** Partages d'EXpériences
- **PIO :** Partages d'Informations Opérationnelles
- **PL :** Poids Lourd
- **PNRS :** Portail National des Ressources et des Savoirs
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^{te}-Provence
- **SOG :** Sous-Officier de Garde
- **SPP :** Sapeur-Pompier Professionnel
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire
- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SSSM :** Service de Santé et de Secours Médical
- **SUAP :** Domaine d'activité du Secours d'Urgence Aux Personnes
- **VSR :** Véhicule de Secours Routier

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des adjudants de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) nommés au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS 04). C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur les Référentiels Nationaux d'Activités et de Compétences (RNAC) et les Référentiels Nationaux d'Evaluation (RNE) de Chef d'Agrès Tout Engin (CATE) et de Sous-Officiers de Garde (SOG) de SPP publiés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en 2019.

2.1 - Documents de références

- Décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Règlement formation du SDIS 04, validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en mars 2020.

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans les RNAC CATE SPP et SOG SPP. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

Ci-dessous le parcours type d'une formation d'adjudant et sous-officier de garde SPP :

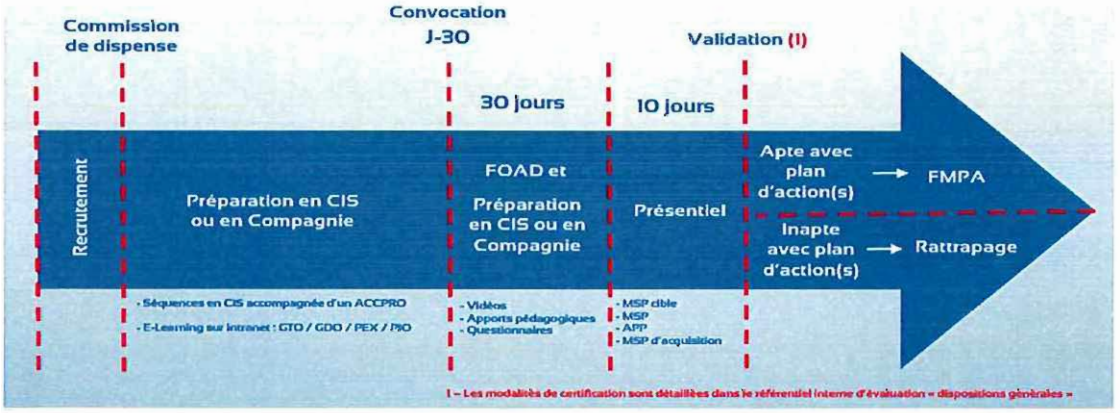

3.1 – Conditions d'admission des apprenants

Etre SPP de catégorie C, nommé au grade d'adjudant.

3.2 – Dispense de formation

L'arrêté du 22 août 2019, suscité, prévoit, dans ses articles 7 à 9, les modalités de dispense de formation. Les SPP de catégorie C nommés adjudant par le SDIS 04 possèdent en général une expérience de sapeur-pompier sous différents statuts (SPV, militaire, autre...). Aussi, une commission, conforme à celle définie en partie 7 du présent document, se réunira systématiquement avant le début du parcours de formation. En fonction des titres, diplômes et expériences détenus par chacun, elle pourra valider des blocs de compétence.

A la suite de cette commission, l'apprenant pourra assurer en propre la ou les activités correspondantes aux blocs de compétences validés.

3.3 – Préparation

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS ou tout autre support validé par *le service formation*.

3.4 – Enseignement à distance

A la suite de l'autodiagnostic et de la commission de dispense, des apports de connaissances pourront être mis à disposition des apprenants par les moyens suivants :

- Parcours FOAD ;
- E-learning ;
- *Dossier partagé (type Drive).*

En cas de parcours FOAD, l'apprenant recevra par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme. Il devra alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débuter la phase « présentielle » de sa formation.

4 - Organisation de la formation

Les CATE SPP interviennent au sein d'une équipe lors des opérations de secours, sous l'autorité d'un chef de groupe.

Ces opérations se déclinent en seul domaine d'activité principale :

- Lutte contre l'incendie (INC).

Les SOG SPP occupent une fonction administrative sous l'autorité d'un chef de centre.

Cette fonction se décline en un seul domaine d'activité principale :

- Gestion de la garde.

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à leurs emplois dans ces domaines opérationnels et administratifs auxquels s'ajoutent les compétences transversales.

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences un présentiel sur 10 jours est organisé en respectant les volumes horaires définis par le SDIS 04 et conformément aux RNAC.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation (SPP), Formateur-Accompagnateur (FORACC) obligatoirement et de formateurs, Accompagnateurs de Proximité (ACCPRO) selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Selon les possibilités d'organisation, ces MSP peuvent être intégrées sur des formations de niveau chef d'équipe SPP.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Apprenants	**Responsable du stage**	***Formateurs***	***Assistants***	***Conducteurs***	***Logisticiens***
De 1 à 12	1 FOR ACC parmi les formateurs	1 pour 3 apprenants	5 pour 6 apprenants Possibilité d'intégrer des apprenants chef d'équipe SPP	1 par véhicule nécessaire	1 pour 6 apprenants

L'encadrement devra être complété en cas de mises en œuvre de feux réels :

- 1 équipage en sécurité ;
- Des formateurs caissons.

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS) et par tout intervenant spécialisé dans un domaine particulier (spécialités, psychologue, agent GrDF, agent ENEDIS...).

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de cette formation requiert tout ou partie des moyens suivants :

Matériel disponible au service formation :

- 2 machines à fumées (avec leur liquide)
- 1 mallette de maquillage
- 1 explosimètre de formation
- 2 LSPCC
- 6 dossards ARI et 6 pièces faciales
- 12 bouteilles ARI + matériel de nettoyage

Matériel opérationnel :

- 1 engin-pompe pour 6 apprenants
- 1 EPSA
- 1 VSAV
- 1 VTP
- 8 postes radios
- 4 parcellaires du secteur de la formation

Autre :

- 2 mannequins
- 1 salle de cours
- 1 salle de sport
- 2 ordinateurs reliés aux réseaux
- Le simulateur virtuel
- Le simulateur feux de VL
- Des fumigènes / pétards / moyens pyrotechniques
- Palettes bois pour feux réels

6 - Les évaluations

La formation d'adjudant SPP est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- D'un rapporteur : Le responsable de l'action de formation ;
- D'un officier de SPP ;
- D'un sous-officier de SPP, titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin et sous-officier de garde et membre de la commission administrative paritaire.

8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ».

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers

http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques

https://www.sdis04.fr/ (onglet « formation »)

8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités du CATE SPP »

Bloc de compétences 1

Activité : Commander une intervention incendie en tant que COS

Compétences :

- 1 - Analyser la situation opérationnelle en matière d'incendie
- 2 - Prendre la direction d'un sauvetage
- 3 - Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
- 4 - Diriger la manœuvre d'extinction
- 5 - Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

Savoir-agir :

- 1 - Réaliser la reconnaissance
  - Sécuriser la zone d'intervention
  - Analyser la situation
  - Définir la tactique opérationnelle
- 2 - Diriger et coordonner un sauvetage
  - Adapter les moyens
- 3 - Dimensionner le dispositif hydraulique adapté
  - Ordonner le dispositif d'alimentation
- 4 - Commander l'extinction
  - Contrôler l'efficacité de la manœuvre
  - Adapter les moyens
- 5 - Engager les dispositifs de protection des biens
  - Organiser déblai et surveillance

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
  - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission
  - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
  - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
  - Adapter l'usage des matériels au contexte

- **Attitudes** :
  - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
  - Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
  - Garder un contact permanent avec les équipes

- **Connaissances** :
  - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
  - L'analyse de zone d'intervention, sectorisation
  - Compréhension du système d'incendie - phénomène thermiques
  - Lecture du feu
  - Combustion, propagation, explosions
  - Typologie des feux, procédés et méthodes d'extinction
  - Réaction au feu des matériaux
  - Impact de la ventilation - ventilation opérationnelle
  - Procédure gaz renforcée
  - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
  - Disposition constructive
  - Prévention opérationnelle
  - Eléments à rechercher
  - Périmètres et zonages de sécurité
  - Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation
  - Gestion des fluides

- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- Capacité et modalité d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalité d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Etablissements hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance - rôle, missions et responsabilités
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police - COS / DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...)
- Organisation et chaine de commandement
- Principes du commandement - le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS04
- GDO
- GTO
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- GNR
- PIO

Bloc de compétences 2

Activité : Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Compétences :

- 1 - S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
- 2 - Ordonner et contrôler les actions des équipes
- 3 - Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Savoir-agir :

- 1 - Réaliser la reconnaissance
  - Sécuriser la zone d'intervention
- 2 - Définir la ou les techniques opérationnelles
  - Diriger et coordonner les équipes
  - Adapter les moyens
- 3 - Collecter les informations opérationnelles des équipes
  - Rendre compte au COS ou au chef de secteur

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
  - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
  - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
  - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
  - Adapter l'usage des matériels au contexte

- **Attitudes** :
  - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
  - Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
  - Garder un contact permanent avec les équipes

- **Connaissances** :
  - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
  - Analyse de zone d'intervention, sectorisation
  - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques
  - Lecture du feu
  - Combustion, propagation, explosions
  - Typologie des feux, procédés et méthodes d'extinction
  - Réaction au feu des matériaux
  - Impact de la ventilation - Ventilation opérationnelle
  - Procédure gaz renforcée
  - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
  - Disposition constructive
  - Prévention opérationnelle
  - Eléments à rechercher
  - Périmètres et zonages de sécurité
  - Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation
  - Gestion des fluides
  - Méthodologies opérationnelles
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
  - Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
  - Capacité et modalités de engins de lutte contre l'incendie
  - Dimensionnement hydraulique
  - Etablissements hydrauliques et alimentation des engins
  - Règles d'emploi des EPI
  - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
  - Protection des biens, déblai, surveillance - rôle, missions et responsabilités

- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police - COS / DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...)
- Organisation et chaine de commandement
- Principes du commandement - Le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS04
- GDO
- GTO
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- GNR
- PIO

8.2 - « Bloc de compétences lié au domaine d'activités fonctionnelles du SOG SPP »

Bloc de compétences 1

Activité : Gérer l'activité de la garde

Compétences :

- 1 - Coordonner et réguler les activités collectives et individuelles de la garde
- 2 - Veiller à l'application du règlement intérieur et des différentes consignes
- 3 - Participer à l'évaluation professionnelle des agents placés sous sa responsabilité

Savoir-agir :

- 1 - Prendre en compte les situations individuelles et collectives pour gérer l'équipe de garde
  - Optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles afin d'assurer le maintien de la capacité opérationnelle du CIS
  - Préciser et organiser les tâches de la garde en privilégiant l'autonomie et la responsabilisation de chacun des personnels
  - Organiser et participer au rassemblement de la garde
- 2 - Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur, les différentes consignes
  - Participer à la diffusion et à la connaissance des règles de fonctionnement
- 3 - Contribuer à l'évaluation professionnelle/continue des personnels placés sous sa responsabilité
  - Engager et encourager les démarches d'auto-évaluation, de réflexivité
  - Accompagner les démarches individuelles et collectives d'amélioration continue des pratiques

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Réaliser et faire réaliser les tâches en intégrant les contraintes physiques, physiologiques et psychologiques du moment
  - Se positionner en qualité d'encadrant
  - Définir et donner du sens aux missions
  - Respecter et diffuser les normes de l'organisation
  - Encourager l'autonomie des personnels tout en exerçant un contrôle responsabilisant
  - Prendre en compte et réagir aux situations impactant la capacité opérationnelle de la garde
  - Anticiper et réguler une dégradation des situations relationnelles entre les personnels de garde ou des comportements potentiellement à risques

- **Attitudes** :
  - Manager de manière équilibrée et respectueuse des personnes et des objectifs du service
  - Déléguer, responsabiliser, encourager, décider, conseiller, soutenir, sanctionner et prendre des mesures conservatoires, rendre compte
  - Instaurer un climat de confiance et de bienveillance afin de cultiver une démarche participative et coresponsable
  - Etre exemplaire dans l'application des règles et des consignes de l'organisation

- **Connaissances** :
  - L'environnement du service (missions, organisation, financement, contraintes)
  - Notion de santé, sécurité et qualité de vie en service
  - Règlement intérieur et règlement opérationnel du SDIS
  - Droits et devoirs du fonctionnaire
  - L'entretien annuel professionnel (CREP - ICP)
  - La formation tout au long de la vie (droits et obligations)
  - Principes de développement et de maintien du potentiel physique, indicateurs de la condition physique (note du 03 avril 2002)
  - Principe de préservation du potentiel psychologique

- Plan de prévention (risque routier, risque fumées, TMS, RPS, maladies cardiorespiratoires, addictions...)
Ressources à minima : ➢ Textes officiels de la fonction publique ➢ Articles L4121-1 et 2 du code du travail ➢ Article 40 du code procédure pénale ➢ Règlement intérieur du SDIS ➢ Règlement opérationnel du SDIS ➢ Guide de l'entrainement physique du sapeur-pompier (ENSOSP 2015)

8.3 - « Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités du CATE et du SOG de SPP

Bloc de compétences transversales A

Activité : Agir selon les règles relatives à la Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service (SSQVS)

Compétences :

- 1 - Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
- 2 - Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
- 3 - Contribuer au « bien vivre ensemble »
- 4 - Préserver son potentiel physique et psychologique

Savoir-agir :

- 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme
  - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...)
- 2 - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles
  - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres
  - Utiliser et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission
  - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celles de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites
  - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés
- 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles
  - Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge
  - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...)
  - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers
- 4 - Autoévaluer son potentiel physique
  - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux Indicateurs de la Condition Physique (ICP)
  - Agir et réagir lors d'une agression physique
  - Autoévaluer son potentiel psychologique
  - Développer et améliorer son potentiel psychologique
  - Agir et réagir lors d'une agression psychologique

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
  - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants
  - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés
  - Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
  - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
  - Réaliser et faire réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et psychologiques
  - Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques
  - Réaliser des gestes et avoir des postures aux contraintes physiologiques
  - Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision...)
  - Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
  - Signaler les actes de violences

- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP

- **Attitudes** :
  - Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
  - Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
  - Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
  - Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
  - Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
  - Etre force de proposition en matière de SSQVS
  - Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
  - Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
  - Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
  - Gérer le stress de la mission
  - Maintenir son attention dans la durée
  - Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
  - Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
  - Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
  - Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

- **Connaissances** :
  - Connaitre les principes généraux de prévention et règles de sécurité
  - Connaitre les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
  - Connaitre les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
  - Connaitre les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
  - Connaitre les principes de l'entrainement physique (régularité, intensité et récupération)
  - La qualité de vie et de santé en service
  - L'hygiène et la sécurité en service
  - L'impact du stress en service
  - Les indicateurs de la condition physique (ICP)
  - Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
  - Le cycle de la violence
  - Perception de la mission des SDIS par les personnes vulnérables
  - La prise en charge hiérarchique et règlementaire des actes de violences subies
  - L'impact du stress au travail
  - La gestion des émotions
  - La gestion des situations complexes et dramatiques
  - Les structures et personnes ressources au SDIS (SSSM, psychologue...)
  - La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services d départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entrainement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences transversales B

Activité : S'impliquer dans son emploi

Compétences :

- 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
- 3 - Développer et encourager la réflexivité
- 4 - Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
- 5 - Comprendre et rédiger des écrits
- 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public
- 7 - Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

- 1 - Observer la situation, le contexte, l'environnement
  - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
- 2 - Adapter son comportement aux circonstances
  - Anticiper sur les évolutions de la situation
- 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances
  - Contribuer à l'autoévaluation des compétences et connaissances de ses équipes
  - Identifier les axes d'amélioration à développer
- 4 - Développer ses compétences et connaissances
  - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
- 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition
  - Comprendre les documents écrits
  - Elaborer des écrits
- 6 - Agir conformément aux missions du service public
  - Se comporter avec l'usage conformément aux valeurs du service public
- 7 - Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS
- 8 - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Analyser le contexte avec objectivité et recul
  - Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
  - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
  - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
  - Faire face aux aléas
  - Rechercher des ressources adaptées pour progresser
  - Elaborer des comptes rendus
  - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
  - Développer et diffuser la culture su service public
  - Agir avec une réactivité adaptée
  - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations

- **Attitudes** :
  - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
  - Respecter et diffuser les normes de l'organisation
  - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
  - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
  - Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
  - S'interroger sur ses pratiques
  - Savoir se remettre en cause
  - Assumer ses responsabilités
  - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...)
  - Communiquer, transmettre la culture du service public
  - Respecter et diffuser les normes de l'organisation

- **Connaissances** :
  - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
  - Valeurs et normes de l'organisation
  - Organisation et missions du SDIS
  - Droits et obligations du fonctionnaire
  - Devoir de réserve
  - Processus de l'apprentissage
  - Processus d'amélioration continue, démarche qualité
  - Notion relative au droit de retrait
  - Le compte-rendu et la rédaction de documents
  - Déontologie et obligations professionnelles
  - Outils informatiques et logiciels du SDIS
  - L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
  - Filières, cadres d'emplois et carrière
  - Droits et devoirs du fonctionnaire
  - Statut particulier sapeur-pompier professionnel
  - Instances paritaires et partenaires sociaux
  - *La formation tout au long de la vie*

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnement territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences transversales C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

- 1 - S'intégrer au sein du collectif
- 2 - Travailler avec et pour le collectif
- 3 - Echanger et partager les informations
- 4 - Développer le collectif en qualité de leader

Savoir-agir :

- 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif
  - Développer la notion de collectif
- 2 - Partager l'intérêt commun
  - Favoriser la bienveillance
- 3 - Echanger avec bienveillance et attention
  - Partager en s'assurant d'être compris
  - Agir dans le cadre de sa mission de service public
  - Rendre compte des situations rencontrées
- 4 - Dynamiser le groupe et l'esprit collectif
  - Valoriser diversité et mixité

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Motiver l'appartenance au collectif
  - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif
  - Développer l'intelligence collective des équipes
  - Gérer la diversité et la mixité des collectifs
  - Communiquer avec efficacité
  - Convaincre à l'oral
  - Prendre la parole en public
  - Elaborer des comptes rendus
  - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
  - Utiliser tous types équipements SIC
  - Communiquer (ou pas) avec les médias

- **Attitudes** :
  - Se mobiliser pour le collectif
  - Agir pour le développement du collectif
  - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
  - Utiliser l'intelligence collective
  - Construire une bonne argumentation
  - Favoriser la bienveillance
  - Favoriser l'intégration de collaborateur
  - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
  - S'adapter à l'évolution des TIC

- **Connaissances** :
  - Organisation et missions du SDIS
  - Valeurs et normes de l'organisation
  - La diversité et de la mixité des collectifs
  - Complémentarité SPP/SPV
  - L'intelligence collective
  - La boucle « observer, analyser, agir »
  - Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
  - Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
  - Gestuelle et gestion de l'oral
  - Eloquence
  - Régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)

- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale
- Capacité et modalités d'utilisation des épuisements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SDIS

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04

Bloc de compétences transversales D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

- 1 - Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
- 2 - Organiser la vérification des matériels et véhicules
- 3 - Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

- 1 - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés
  - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission
  - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
  - Réaliser des contrôles croisés
- 2 - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention
  - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
- 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
  - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Eléments des compétences :

- **Habiletés** :
  - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
  - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
  - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement

- **Attitudes** :
  - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
  - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

- **Connaissances** :
  - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
  - Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04

9 - Annexes

Annexe 1 Programme type

Annexe 2 Objectif de l'évaluation

Annexe 3 Livret de professionnalisation

Annexe 4 Catalogue MSP

Annexe 5 Ticket de départ

Annexe 6 Fiches d'auto-évaluation

Annexe 7 Attestations et diplôme

Annexe 1 - Programme type formation d'adjudant de SPP

	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
J1	- MSP cibles - Interventions plateau technique (en miroir)			- MSP cibles - Interventions plateau technique (en miroir)	
J2	- MSP cibles - Interventions plateau technique (en miroir)			MSP / APP	
J3	Feux réels au caisson à GAP			Feux réels au caisson à GAP	
J4	Prévention Appliquée à l'Opération (PAO)			MSP / APP	
J5	MSP / APP			Auto-évaluation intermédiaire	

	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
J6	MSP / APP			MSP / APP	
J7	MSP / APP			MSP / APP	
J8	MSP / APP			MSP / APP	
J9	MSP / APP			MSP / APP	
J10	Auto-évaluation d'acquisition			- Auto-évaluation d'acquisition (suite) - Reconditionnement matériel - Colloque de fin de formation	

* Programme modifiable au regard des disponibilités des plateaux techniques

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnelles du CATE SPP

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Commander une intervention incendie et tant que COS	Analyser la situation opérationnelle	- Réaliser la reconnaissance - Sécuriser l'intervention - Analyser la situation - Définir la tactique opérationnelle	
	Prendre la direction d'un sauvetage	- Diriger et coordonner un sauvetage - Adapter les moyens	
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique	- Dimensionner le dispositif hydraulique - Ordonner le dispositif d'alimentation	
	Diriger la manœuvre d'extinction	- Commander l'extinction - Contrôler l'efficacité de la manœuvre - Adapter les moyens	
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté	- Engager les dispositifs de protection des biens - Organiser déblai et surveillance	
2. Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur	- Réaliser la reconnaissance - Sécuriser l'intervention	
	Ordonner et contrôler les actions des équipes	- Définir la ou les techniques opérationnelles - Diriger et coordonner les équipes - Adapter les moyens	
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation	- Collecter les informations opérationnelles des équipes - Rendre compte au COS ou au chef de secteur	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

2.2.2 - Compétences des domaines d'activités fonctionnelles du SOG SPP

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
3. Gérer l'activité de la garde	Coordonner et réguler les activités collectives et individuelles de la garde	- Prendre en compte les situations individuelles et collectives pour gérer l'équipe de garde - Optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles afin d'assurer le maintien de la capacité opérationnelle du SDIS - Préciser et organiser les tâches de la garde en privilégiant l'autonomie et la responsabilisation de chacun des personnels - Organiser et participer au rassemblement de la garde	
	Veiller à l'application du règlement intérieur et des différentes consignes	- Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur, les différentes consignes - Participer à la diffusion et à la connaissance des règles de fonctionnement	
	Participer à l'évaluation professionnelle des agents placés sous sa responsabilité	- Contribuer à l'évaluation professionnelle/continue des personnels placés sous sa responsabilité - Engager et encourager les démarches d'auto-évaluation, de réflexivité - Accompagner les démarches individuelles et collectives d'amélioration continue des pratiques	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

2.2.3 - Compétences transversales du CATE et du SOG SPP

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité	- Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)	
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions	- Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres - Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés	
	Contribuer au « bien vivre ensemble	- Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles - Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaitre les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers	
	Préserver le potentiel physique et psychologique	- Autoévaluer son potentiel physique - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	- Observer la situation, le contexte, l'environnement - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes	
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	- Adapter son comportement aux circonstances - Anticiper sur les évolutions de la situation	
	Développer et encourager la réflexivité	- Autoévaluer les compétences et connaissances - Contribuer à l'autoévaluation des compétences - Identifier les axes d'amélioration à développer	
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	- Développer les compétences et connaissances - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances	
	Comprendre et rédiger des écrits	- Utiliser les moyens de communication à disposition - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits	
	Exercer en qualité d'acteur du service public	- Agir conformément aux missions du service public - Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public	
	Diffuser la culture du service public	- Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SDIS - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SDIS	
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	- Analyser les forces et faibiesses du collectif - Développer la notion de collectif	
	Travailler avec et pour le collectif	- Partager l'intérêt commun - Favoriser la bienveillance	
	Echanger et partager les informations	- Echanger avec bienveillance et attention - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées	
	Développer le collectif en qualité de leader	- Dynamiser le groupe et l'esprit collectif - Valoriser diversité et mixité	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	- Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés	
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	- Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement	
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	- Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défecteux	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 7 - Attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation de chef d'agrès tout engin SPP

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation de professionnalisation…) dont les références réglementaires (arrêté du …)
- le nom de la formation (formation de chef d'agrès tout engin SPP)
- la date
- la durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

SPECIMEN

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Attestation de suivi de la formation de de sous-officier de garde de SPP

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation de professionnalisation...) dont les références réglementaires (arrêté du ...)
- le nom de la formation (formation de sous-officier de garde de SPP)
- la date
- la durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

SPECIMEN

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chef d'agrès tout engin

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès tout engin - sapeur-pompier professionnel,

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du ..... déclarant que M. ..... né(e) le ....., dispose des compétences définies dans le référentiel national d'activités et de compétences de **chef d'agrès tout engin - sapeur-pompier professionnel.**

Délivre à M. ..... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

SPECIMEN

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom-Prénom- fonction)

Nom de l'organisme de formation – Chef d'agrès SPP tout engin – Année – N°XY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sous-officier de garde

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le référentiel d'activités et de compétences de sous-officier de garde sapeur-pompier professionnel,

M. ..... né(e) le ....., a suivi la formation relative au référentiel d'activités et de compétences de **sous-officier de garde - sapeur-pompier professionnel.**

Délivre à M. ..... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

SPECIMEN

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom-Prénom- fonction)

Organisme de formation – Sous-officier de garde SPP – Année – N°XY

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr